

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le 19 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 6 mars 2024, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe METIVIER.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : MANDEL Aurélien à MALASSINET Alain, TARTIÈRE Steeven à FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Patrice à CHABENAT Jean-Michel, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absente : CANOREL Stéphanie.

A été nommé secrétaire de séance au vu de l'article L2121-15 du CGCT, CHABENAT Jean-Michel.

Finances : n°2024.03.04 :: Adoption du budget primitif 2024 – budget annexe ferme de la Chesnaye

Vu la proposition de budget primitif 2024 présentée par Monsieur le Maire pour le budget annexe créé pour la ferme de la Chesnaye,

Considérant que le budget présenté prend en compte l'affectation du résultat et que les dépenses et recettes ont été évaluées de façon sincère,

Considérant que l'exploitation de la ferme de la Chesnaye est assujettie à la TVA et que, dès lors, les montants indiqués sont des montants hors taxes,

Considérant qu'il n'y a pas d'investissement et que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

- fonctionnement : 86 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,**

- adopte le budget primitif 2024 du budget annexe créé pour la ferme de la Chesnaye conformément aux propositions du Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe METIVIER



Le secrétaire de séance,
Jean-Michel CHABENAT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

